



**Union Africaine**

Bureau Interafricain des Ressources Animales

**MECANISME DE COORDINATION REGIONAL INTEGREE  
POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES MALADIES  
ANIMALES TRANSFRONTALIERES ET LES ZONOSSES  
EN AFRIQUE  
(MCRI)**

**Evaluation des capacités des Communautés Economiques Régionales  
et  
Des Etats Membres en vue de l'élaboration des MCRI**

**Directives**

**Février 2010**

## Table des matières

---

Remerciements	3
Liste des sigles	4
1 Introduction	5
2 Historique	6
3 Approches et méthodologie	9
4 Etendue des travaux	10
5 Conduite du processus	14
6 Produits du processus	15
7 Composition de l'équipe	16
8 Annexes	18
<b>Annexe 1: Termes de référence pour le Chef d'équipe</b>	18
<b>Annexe 2: Termes de référence pour les Experts -PVS accrédités par l'OIE</b>	20
<b>Annexe 3: Termes de référence pour l'Expert de la production animale / biosécurité</b>	21
<b>Annexe 4: Termes de référence pour l'Epidémiologiste vétérinaire / Expert en contrôle de maladies</b>	32
<b>Annexe 5: Termes de Référence pour le Vétérinaire de la faune / Ecologue</b>	34
<b>Annexe 6: Termes de référence pour l'Expert en santé humaine</b>	37
<b>Annexe 7: Termes de référence pour l'Expert en communication</b>	29

## Remerciements

---

Les Directives pour l' "Évaluation des capacités Communautés Economiques Régionales et des Etats Membres pour l'élaboration des MCRI" est développé dans le cadre du SPINAP-AHI, un programme de l'UA-BIRA cofinancé par l'Union Européenne et la Commission de l'Union Africaine. Leur appui financier est très apprécié.

Les Directives ont été élaborées par un groupe de travail de l'UA-BIRA ayant bénéficié de l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), le Bureau Régional de l'Organisation Internationale de la Santé pour l'Afrique (OMS-AFRO) et le Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine (DAS/CUA).

Nous tenons a mentionner l'importante contribution des Communautés Economiques Régionales de l'Union Africaine (CER) à ce processus. Leur soutien technique et leur contribution sont reconnues et valorisées.

Nous exprimons notre gratitude a l'endroit du Directeur de l'UA-BIRA, le Prof. Ahmed Esawalhy et du Chef de l'Unité de Production Animale, le Dr. Nouala Simplicie pour leurs conseils et lencouragements au cours de l'élaboration des Directives,.

## Liste des sigles

---

<b>CEA</b>	Communauté Economique Africaine
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>CUA /DAS</b>	Commission de l'Union Africaine /Département des Affaires Sociales
<b>UA-BIRA</b>	Union Africaine -Bureau Interafricain des Ressources Animales
<b>ECOSOCC</b>	Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>GLEWS</b>	Système Précoce d'Alerte et de Réaction Rapide aux Maladies Animales Transfrontalières Global
<b>IDSR</b>	Surveillance Intégrée des Maladies et Réponse
<b>PANI</b>	Plan National d'Action Intégré
<b>MCRI</b>	Mécanisme de Coordination Régional Intégrée
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources – Union Mondiale pour la Nature
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>NMTP</b>	Plan National des Priorités à Moyen Terme
<b>OFFLU</b>	Réseau Scientifique Mondial pour le Contrôle de l'Grippe Aviaire
<b>OIE</b>	Organisation Mondiale de la Santé Animale
<b>OWOH</b>	Un Monde Une Santé
<b>PVS</b>	Performance Vision Stratégie
<b>CRSA</b>	Centre Régional de la Santé Animale
<b>CER</b>	Communauté Economique Régionale
<b>SG</b>	Secrétaire Général
<b>SPINAP-AHI</b>	Programme d'Appui aux Plans d'Actions Nationaux Intégrés de Lutte contre la Grippe Aviaire et Humaine
<b>ASS</b>	Afrique Sub-saharienne
<b>STC</b>	Comités Techniques Spécialisés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNISIC</b>	Coordinateur de la grippe auprès du Système des Nations Unies
<b>SV</b>	Services Vétérinaires
<b>WAHIS</b>	Système Mondial d'information Sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale
<b>WAHID</b>	Base de Données Mondiale d'Information Sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé

# I Introduction

---

1 L'harmonisation et les mécanismes de coordination au niveau régional ont été reconnus comme des méthodes de renforcement des capacités nationales dans la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses. Dans le cadre de l'Union Africaine (UA), la coordination et les mécanismes d'harmonisation au niveau des Communautés Economiques Régionales (CER) sont également importants pour la facilitation du commerce transfrontalier et la promotion de l'intégration régionale.

2 L'Union Africaine considère les CER comme entités institutionnelles indispensables de l'intégration économique et politique au sein du continent Africain. Dès lors, les structures institutionnelles de l'UA sont stratégiquement chargées d'opérer via les CER pour accomplir leurs mandats. Les Etats Membres de l'UA se sont engagés également à renforcer les CER et à harmoniser leurs activités dans l'optique de la mise en place d'un Marché Commun Africain par étapes telles qu'énoncées dans le Traité [Traité, d'Abuja] établissant la Communauté Economique Africaine (CEA).

3 Pour améliorer les relations entre la Commission de l'Union Africaine (CUA) et les CER, une convention a été récemment adoptée par l'UA avec les objectifs suivants:

- Formaliser, consolider et promouvoir une coopération plus rapprochée parmi les CER et entre celles-ci et l'UA par la voie de la coordination et de l'harmonisation de leurs politiques, des mesures, des programmes et des activités dans tous les domaines et dans tous les secteurs;
- Elaborer un cadre de travail pour la coordination des activités des CER pour leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Acte Constitutif de l'UA et du Traité d'Abuja;
- Renforcer les CER selon les dispositions du Traité d'Abuja et les décisions de l'UA;
- Mettre en œuvre la Déclaration de Sirte en ce qui concerne l'accélération du processus d'intégration et la réduction de la période prévue pour cette intégration à l'Article 6 du Traité d'Abuja;
- Etablir et suivre les étapes importantes et les points spécifiques en vue de la mise en place du Marché Economique Africain;
- Mettre en place un cadre de travail pour rassembler les activités des Comités Techniques Spécialisés (CTS) et des Comités Sectoriels sur les Grands Groupes des Activités du Conseil Economique, Social et Culturel de l'UA (ECOSOCC) avec les activités des CER;
- Mettre en place un mécanisme de coordination des efforts à l'échelle régionale et continentale pour l'adoption de positions communes par ses membres lors des négociations au niveau multilatéral;
- Encourager l'échange d'expériences dans tous les domaines parmi les CER et s'assurer de l'harmonisation de leur coopération avec les bailleurs de fonds potentiels ainsi qu'avec les institutions financières internationales;
- S'assurer de la parité des sexes dans tous les programmes et dans toutes les activités dans les relations intra et inter CER ainsi qu'entre les CER et l'UA.

4 Le Mécanisme de Coordination Régional Intégrée (MCRI) proposé pour la prévention et la lutte contre les Maladies Animales Transfrontalières et les Zoonoses est donc conforme au programme politique de l'UA pour une intégration accélérée. LE MCRI a pour objectif de renforcer les capacités des CER dans la prévention et à la lutte contre les Maladies Animales Transfrontalières et les Zoonoses, de coordonner et d'harmoniser les actions mis en œuvre par les Etats Membres à travers le renforcement des capacités, la promotion de la coordination intersectorielle ainsi que par l'institutionnalisation des procédures de coordination et des pratiques. LE MCRI proposé se focalisera au début sur un nombre limité de maladies animales transfrontalières et de zoonoses dont la priorité sera défini par les CER, et il aura pour objectif à moyen terme d'élargir son champ d'application à toutes les autres maladies animales transfrontalières et aux zoonoses. LE MCRI sera également indispensable pour la promotion du concept de 'Un Monde Une Santé' (OWOH) au niveau national, régional et continental.

## 2 Historique

5 Les expériences récentes dans la lutte contre la Grippe Aviaire Hautement Pathogène (H5N1) et dans la réponse à la grippe pandémique (H1N1) ont confirmé que les maladies infectieuses émergentes constituent toujours une menace contre les humains et leur bien être soit par leur morbidité sur l'humain et l'animal, soit à cause de l'impact indirect sur la sécurité alimentaire issu de la perte des aliments d'origine animale et des moyens de subsistance.

6 La Grippe Aviaire Hautement Pathogène causée par le virus de la grippe aviaire a été responsable des épidémies ayant ravagées la volaille dans plusieurs régions du monde et a à différentes périodes au cours du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècle. Les récentes vagues d'épidémies de la grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) ont été les plus dramatiques et ont entraîné une forte mobilisation de ressources financières et techniques pour la prévention et la lutte contre ces épidémies au niveau national et internationales. Grâce à sa nature zoonotique, à sa capacité de propagation rapidement et à son impact élevé, la grippe aviaire forme hautement pathogène a constitué une menace de pandémie mondiale ayant conduit à la mobilisation des efforts soutenus de lutte depuis 2003. Des conférences de haut niveau en vue de la mobilisation des ressources ont du être organisés pour élaborer des stratégies techniques pour la prévention et le contrôle au niveau de pays. On peut citer pour exemples:

La Conférence Internationale de Genève sur la Grippe Aviaire et Humaine (AHI) en novembre 2005 qui a conduit à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie commune OIE/FAO/OMS soutenu par la Banque Mondiale et par d'autres bailleurs de fonds.

Les conférences internationales de Beijing (janvier 2006), de Vienne (juin 2006), de Bamako (décembre 2006), de New Delhi (décembre 2007) et de Sharm El Sheikh (octobre 2008) ainsi que d'autres qui ont entraînés des engagements des bailleurs de fonds pour un montant total de 3 milliards de \$ US. – il a été suggéré de faire ici une liste de toutes les réunions internationales.

7 La stratégie d'intervention commune dévoilée à Genève a aussi été adoptée par les autres conférences mentionnées ci-dessus avec pour objectif de centraliser la mobilisation de la communauté internationale sur les programmes urgents et sur les projets ayant des objectifs à long terme. En ce qui concerne l'Afrique, la première priorité a été accordée à la coordination régionale des activités particulièrement pour initiatives déjà existantes et au rôle du Partenariat.

8 Un Groupe de Travail multi institutionnel et interdisciplinaire regroupant le personnel du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été mis en place sous les auspices du Partenariat **ALive** pour élaborer un rapport sur 'La Prévention et la Lutte contre l'Grippe Aviaire et Humain ainsi que contre la Pandémie de la Grippe Aviaire, Préparation de l'Afrique – Evaluation des Besoins Financiers et des lacunes' lors de la Quatrième Conférence Internationale sur la Grippe Aviaire qui a eu lieu à Bamako au Mali en décembre 2006. Ce rapport a été réactualisé en 2007 pour la Cinquième Conférence Internationale sur la Grippe Aviaire et Humaine qui a eu lieu à New Delhi en Inde en décembre 2007. A ces deux conférences Ministérielles, l'Afrique s'est exprimée d'une seule voix et a exprimé ses besoins. Les programmes et les projets identifiés devaient établir la priorité des interventions au niveau des animaux, en considérant les risques de propagation des infections aux êtres humains, les possibilités de prolifération de la pandémie et les impacts socio-économiques pour toutes les parties concernées. Ils ont donc été nommés "Programmes Nationaux d'Actions Intégrées" (PANI).

9 Les PANI ont été conçus pour être dirigés par les pays (par le biais de leur Coordination Nationale de Groupe de Travail ou Comités) et ont été élaborés avec l'assistance d'experts techniques délégués par des organisations techniques internationales (l'OIE, la FAO et l'OMS), régionales (l'UA-BIRA et le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique) et les Centres Régionaux de la Santé Animale (CRSA) en Afrique Sub-saharienne (ASS) basés à Bamako, à Gaborone et à Nairobi.

10 Qu'ils aient été élaborés ou pas, il est apparu que les PANI étaient uniquement des plans nationaux, qui ne tenaient pas compte de l'aspect transfrontalier et de la dimension régionale dans les dispositifs mis en place en matière de coordination dans la prévention, la préparation et la réaction rapide. Des difficultés dans la coordination régionale ont été observées au cours des exercices de simulation organisés pour tester les stratégies régionales sur l'LA GRIPPE AVIAIRE FORME HAUTEMENT PATHOGÈNE et lors des épidémies entre pays limitrophes, cela a aussi été révélé pendant les séminaires techniques de coordination régionale organisés par le Programme d'Appui aux Plans d'Actions Nationaux Intégrés de Lutte contre la Grippe Aviaire et Humaine (SPINAP-AHI).

11 La situation globale s'est récemment compliquée par la récente apparition d'une pandémie de grippe due au virus A (H1N1). Bien qu'elle soit une infection humaine, le H1N1 a été identifié chez d'animaux et cela a suscité de crainte de recombinaison avec des virus plus pathogéniques mais moins transmissibles (entre les êtres humains) tel le H5N1. Actuellement, le H5N1 est endémique en Egypte pour l'Afrique et en Indonésie pour l'Asie du Sud-Est et, dans ces deux pays, les deux virus H1N1 et H5N1 sont en circulation. La gestion des épidémies dues à ces deux virus représente un défi pour les pays africains en partie à cause du manque de ressources, de la faiblesse des systèmes mis en place et des lacunes au niveau des capacités des systèmes de santé publique et animale, de la mauvaise coordination inter sectoriel et entre agences de même qu'entre les pays.

12 Une réponse adéquate à la menace mondiale que représente la Grippe Aviaire et Humaine (IAH) doit inclure la collaboration entre partenaires de différents secteurs et en particulier ceux de la santé animale et humaine ainsi qu'avec les agences des bailleurs de fonds. Une telle approche intégrée devrait commencer par la définition des objectifs communs qui rapprochent les secteurs de la santé humaine et animale dans la lutte contre les maladies zoonotiques de manière plus stratégique, pour prévenir la propagation de l'IA parmi les animaux ainsi que pour réduire le risque d'infection humaine ou de pandémie de la grippe.

13 L'émergence ou la réémergence des maladies infectieuses d'intérêt sanitaire public global ont démontré l'ampleur de ces problèmes pour la santé humaine et animale et ils ont accentué l'importance de partenariats effectifs entre les Services Vétérinaires et les Services de Santé public. Les organisations internationales appropriées – à savoir, l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont pris le devant dans l'élaboration de stratégies globales et de directives en matière de santé animale et humaine pour faire face à l'IAH. Les directives pour l'élaboration de le MCRI se basent sur ces stratégies.

14 La prévention et la lutte contre la grippe aviaire et humaine et les autres maladies émergentes et ré-émergentes y compris les zoonoses d'origine animales et de la faune est donc une priorité.

15 La capacité d'un pays à prévenir, à détecter et à lutter contre une épidémie d'IAH (et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et contre les zoonoses) dépend surtout de la faculté de ses Services de Santé Publique et de ses Services Vétérinaires à mettre en place des mécanismes efficaces pour coordonner la prévention, pour surveiller et pour répondre rapidement, et l'harmonisation de ces mécanismes avec les pays voisins, d'où la nécessité d'avoir le MCRI.

16 L'OIE a mis au point des mécanismes d'Evaluation de Performances des Services Vétérinaires (l'outil OIE PSV) et d'Analyse des Lacunes pour évaluer les services vétérinaires (SV) et déterminer le niveau d'investissement nécessaire à améliorer leurs performances. Les rapports de PSV des pays, qui inclut les normes publiques de l'OIE qui ont été approuvé démocratiquement par ses pays membres (voir spécialement le Code de l'OIE pour la Santé des Animaux Terrestres, Chapitres 3.1 et 3.2) ainsi que le Code de l'OIE pour la Santé des Animaux Aquatiques, Chapitre 3.1) devront être employés pour examiner les services vétérinaires et/ou les services chargés de la santé des animaux aquatiques. Les rapports PSV existants des pays et les documents d'Analyses des besoins contenus dans ces rapports PSV, déjà accessibles aux bailleurs et les Partenaires, seront utilisés pour identifier les domaines d'investissement qui doivent être pris en compte au niveau de la CER.

17 Bien que l'appui au niveau des pays ait été considérable et que l'IAH ne se soit pas répandue en Afrique subsaharienne comme on le craignait initialement grâce à la maîtrise rapide des épidémies dans les pays infectés, il est aujourd'hui évident que les interventions axées uniquement vers les pays ne sont pas suffisantes pour faire face de manière efficace à la propagation rapide de maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes comme il a été récemment démontré lors de la pandémie de la grippe A (H1N1). Tout aussi évident, est le fait que le développement de la coopération multisectorielle (Services de Santé Publique et Santé Animale) et les mécanismes de coordination au niveau de CER, aussi bien à l'intérieur qu'entre les CER, sont d'une nécessité impérieuse pour la prévention et la lutte contre les maladies animales infectieuses qui se propagent rapidement et les zoonoses.

18 Le Concept "Un Monde Une Santé" a récemment été encouragé pour démontrer qu'il existe une forte corrélation entre les maladies animales et la santé humaine. On sait depuis longtemps que 60% des maladies infectieuses humaines sont d'origine animale (que ces animaux soient domestiques ou sauvages), de même que 75% des maladies humaines émergentes. L'on sait que la population humaine a régulièrement besoin d'un régime alimentaire contenant de protéine issue du lait, d'œufs ou de viande et que la carence en ces éléments nutritifs peut également être un problème de santé public. A elles seules, les maladies animales sont responsables d'une chute de production évaluée à 20%. Le flux sans précédent de biens et de personnes offre aux agents pathogènes de tous genres l'occasion de se propager et de se multiplier dans le monde entier. Le changement climatique leurs permet d'élargir leur zone d'accès par le biais des vecteurs tels que les insectes pouvant coloniser de nouveaux espaces qui jusqu'à une période proche étaient trop froid pour qu'ils puissent y survivre pendant l'hiver. La seule façon de prévenir et de réduire les effets négatifs de tous ces nouveaux risques est d'adapter de manière coordonnée et harmonisée les systèmes existants de gestion de la santé au niveau mondial, régional et national.

19 Un certain nombre d'initiatives internationales a été mis en place par l'OIE, l'OMS et la FAO pour améliorer la coordination et la collaboration, l'échange d'information et les systèmes d'alerte rapide. L'OIE, l'OMS et la FAO (avec l'appui de l'UNICEF, du Coordinateur de la grippe auprès du Système des Nations Unies et de la Banque Mondiale) ont élaboré un document de consensus sur les mesures globales nécessaires pour coordonner de façon plus efficace les politiques médicales et de la santé animale en tenant compte des nouveaux besoins pour la prévention et la lutte contre les zoonoses: "Contribuer à Un Monde Une Santé<sup>1</sup> – un Cadre Stratégique pour Atténuer les Risques de Maladies Infectieuses des Interfaces de l'Animal – l'Homme et des Ecosystèmes". Ce document a été présenté et a été adopté par les Ministres de plus de 100 pays lors de la Conférence de Sharm El Sheikh en Egypte an octobre 2008.

---

<sup>1</sup> Le Concept 'One World, One Health' a mis en place une approche plus multisectorielle et interdisciplinaire dans la prévention des maladies épidémiques et épizootiques ainsi que pour garantir l'intégrité de l'écosystème, c'est une marque déposée de la Société de Conservation de la Faune (*Wildlife Conservation Society*).

20 L'UA-BIRA, le bureau technique spécialisé de l'UA chargé du développement des ressources animales sur le continent, reconnaissant l'importance de renforcer les services vétérinaires et l'amélioration de la coopération avec le Secteur de la Santé Publique a organisé une série de réunions techniques<sup>2</sup> en 2009 pour sensibiliser les décideurs, les experts techniques, les partenaires au développement au niveau international, national, régional et continental. L'importance d'un renforcement ou de la mise en place de mécanismes de coordination et d'harmonisation au niveau des CER et entre les CER a été mentionnée au cours de plusieurs réunions.

---

<sup>2</sup> Réunion d'Addis-Abeba du 18 au 21 août 2009 et réunion de Naivasha du 18 au 21 octobre 2009.



### 3 Approches et méthodologie

21 Tenant compte des expériences acquises lors de l'élaboration des Plans d'Action Nationaux Intégrés (PANI) et lors de la mise en place du Programme d'Appui aux Plans Nationaux d'Action Intégrée de Lutte contre la Grippe Aviaire et Humaine (SPINAP-AHI) ainsi que d'autres programmes visant à atténuer les effets des maladies animales transfrontalières, l'UA-BIRA avec le Département des Affaires Sociales (DAS) de la CUA et des CER avec la collaboration des partenaires internationaux (l'OIE, la FAO et l'OMS) se lance dans une nouvelle initiative pour appuyer les CER ainsi que les pays membres dans l'élaboration de modalités et d'approches pour améliorer les mécanismes d'harmonisation et de coordination au sein des CER et entre celles-ci dans le but de renforcer les capacités nationales et régionales dans la prévention et la lutte contre les maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses en Afrique.

22 LE MCRI sera dirigé par les CER en collaboration avec les Pays Membres. Les liens avec les partenaires internationaux et techniques devront être maintenus pour garantir un appui technique aux CER ainsi qu'aux Pays Membres. En conformité avec les objectifs établis par la communauté internationale, les besoins immédiats, les besoins à moyen et à long terme doivent être identifiés pour que les capacités des CER puissent être renforcées de manière durable et, en particulier, du point de vue de l'harmonisation et de coordination (verticale et horizontale) pour ainsi développer la faculté des Pays Membres en matière de mesures de préparation, de prévention et de réaction rapide pour combattre non seulement l'IAH mais aussi les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes telles que zoonoses dont la priorité aura été établie au niveau de CER.

23 Le projet MCRI sera élaboré en fonction de l'examen des capacités et des lacunes des Pays Membres à prévenir et à combattre les maladies infectieuses émergentes et devra être compatible avec les plans et les stratégies sectorielles de CER. Il sera ancré dans le cadre institutionnel de travail de celle-ci. L'examen des besoins des pays sera d'abord effectué à travers une étude des documents disponibles tels que les Plans d'Action Nationaux Intégrés (INAP), OIE-PVS et les rapports d'analyse des Lacunes PVS<sup>3</sup>, les rapports nationaux d'évaluation de l'OMS (l'état de conformité au Règlement Sanitaire International [RSI 2005], Surveillance Intégrée des Maladies et Réponse [SMIR] et les systèmes de santé), NMTP<sup>4</sup>, les rapports Régionaux, et Les rapports de Suivi et Evaluation (S&E) des pays bénéficiaires du SPINAP-AHI et d'autres documents pertinents. Au cas où les informations de base de pays faisant partie d'une CER particulier ne seraient pas adéquates, l'UA-BIRA peut décider de recueillir les informations manquantes par voie de communication directe avec les autorités compétentes du pays, et/ou par des visites dans les pays concernés. La révision sommaire devrait inclure l'identification des activités potentielles qui peuvent être entreprises au niveau de la CER pour maximiser les synergies parmi les Pays Membres et pour renforcer la coordination et pour harmoniser leurs capacités à l'échelle régionale.

24 Au niveau de la CER, en plus de l'étude bibliographique, l'évaluation sera basée sur la communication directe avec leurs Secrétariats/Commissions respectifs au cours desquels les éléments suivants seront analysés:

- Les traités portant constitution des CERs et d'autres instruments juridiques pertinents
- Les dispositifs institutionnels (y compris les comités et sous-comités pertinents)
- Les plans ou programmes stratégiques, aussi bien que ceux qui sont en cours que ceux sont planifiés
- Les programmes et les activités des CERs en matière de coordination et d'harmonisation
- Les priorités de la CER
- Les ressources et les capacités disponibles
- Les besoins et les lacunes
- La coordination inter-CER
- L'assistance extérieure à la disposition de la CER

<sup>3</sup> La disponibilité de ces rapports d'analyse des PVS de l'OIE et des Lacunes des PVS dépend de l'accord préalable des pays.

<sup>4</sup> Plan Nationale des Priorités à Moyen Terme (National Medium Term Priority Plan)

## 4 Etendue des travaux

25 L'étude bibliographique et les visites sur le terrain devraient permettre de recueillir les informations pertinentes requises pour une synthèse sur la situation des Pays Membres et des CER en ce qui concerne les objectifs de la tâche assignée. Dans le rapport de synthèse sur les CER, la situation de leurs Pays Membres doit être indiquée et prise en considération. Dans le rapport de synthèse de la CER, les aspects suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière, mais non exclusive :

### **i. La situation actuelle de la grippe aviaire et humaine ainsi que des autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses dans la région**

- Situation de la grippe aviaire et humaine et des autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses ; leur nature et l'impact des épidémies passées et actuelles
- Le niveau de sensibilisation des parties concernées sur les risques éventuels de la grippe aviaire et humaine et des autres maladies animales émergentes et ré-émergentes ainsi que des zoonoses
- Le rôle des CER dans la prévention et la lutte contre les maladies animales transfrontalières et autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses.

### **ii. Planification et Coordination**

#### Le Plan Stratégique pour la grippe aviaire et humaine et autres maladies animales émergentes et ré-émergentes s. ainsi que des zoonoses

- L'existence et la qualité (la valeur technique, la conformité avec les normes internationales, la faisabilité) des plans stratégiques pour la prévention et la lutte contre la grippe aviaire et humaine et autres maladies animales émergentes et ré-émergentes sélectionnées ainsi que contre les zoonoses.
- Les mesures prises pour l'élaboration des plans stratégiques lorsqu'ils n'existent pas encore.
- Le cadre institutionnel, légal et réglementaire pour soutenir ces plans
- Le coût et le niveau de financement des plans stratégiques
- La faisabilité du plan stratégique
- Les étapes importantes dans l'élaboration de plans stratégiques

#### Les mécanismes de coordination et d'harmonisation au niveau de CER

- Les structures de direction de la CER (les dispositifs institutionnels) et les mécanismes de coordination dans les Secteurs de l'Élevage et de la Santé Humaine, y compris les Comités Vétérinaires Régionaux (à vocation réglementaire) et/ou la législation/ la réglementation/ les directives ou les recommandations régionales.
- Le Plan Stratégique Régional pour combattre la grippe aviaire et humaine et autres maladies animales émergentes et ré-émergentes, y compris les zoonoses dans la région.
- Les rapports entre la CER et les Etats Membres particulièrement les mécanismes en place pour l'harmonisation de la législation vétérinaire en conformité avec les normes internationales.
- Les relations entre la CER avec d'autres CER et tout mécanisme de coopération et de coordination de programmes.
- Institutions (publiques ou privées) impliquées dans les mécanismes existants de coordination.
- L'opérationalité des mécanismes de coordination existants (les attributions, la désignation des institutions de premier plan, les rôles et les responsabilités).
- Les mécanismes de coordination transfrontalières
- Les mécanismes de coordination entre Etats Membres et les CERs.
- Si les mécanismes de coordination n'existent pas, les mesures prises pour mettre en place des mécanismes de coordination intégrée à l'échelle du CER.
- Les rapports entre les départements/services de la faune, les services de la santé publique et vétérinaire

#### Développement des capacités.

- Les aptitudes existantes pour lutter contre la maladie
- Le renforcement des capacités existantes ou planifiées en vue de renforcer les mécanismes de coordination
- La capacité des CER à aider les Etats Membres
- La capacité des CER à gérer la coordination et l'harmonisation des initiatives

#### La coordination entre CER et les structures institutionnelles

- Les mécanismes de coordination entre les CER.
- Les structures institutionnelles pour appuyer les mécanismes de coordination et d'harmonisation entre CER

### **iii. Santé Animale**

#### Vue globale le secteur de l'élevage et sur les mesures de biosécurité en vigueur

- Le secteur de l'élevage (les volailles, les porcs et les ruminants) : source de revenu, la production et le commerce.
- Marketing et chaînes de distribution et leur rôle potentiel dans la diffusion des maladies animales transfrontalières et des zoonoses.

- Les principales caractéristiques des filières de l'élevage et ses acteurs
- Les mesures de biosécurité le long des filières des divers systèmes de production animale

- Les plans, les stratégies et les politiques de développement sectorielles
- Les structures réglementaires régissant le secteur de l'élevage
- Les mesures de bio-sécurité le long des systèmes de commercialisation transfrontaliers, d'importation et d'exportation
- La capacité de CER a entreprendre des analyses de risques de manière indépendante ou en partenariat avec des Pays Membres.
- Les composantes des animaux sauvages dans les services de la santé animale

#### Les oiseaux migrateurs et les animaux sauvages

- Les principales espèces sauvages (probablement impliqués dans les les maladies animales transfrontalières ou les zoonoses), leur répartition et leurs habitats.
- Les voies migratoires et les déplacements saisonniers des espèces sauvages concernées ou potentiellement impliquées dans la transmission des zoonoses
- La gestion des animaux sauvages
- Les niveaux d'interaction entre les espèces sauvages et les animaux domestiques
- Le rôle des animaux sauvages dans la transmission transfrontalières des zoonoses (à l'intérieur et à travers les CER)
- La part des animaux sauvages aux économies des Etats Membres et aux CER

#### Les capacités et l'état de préparation des services vétérinaires

- Avoir en place des analyses de risques et des interventions pour suivre et pour atténuer les risques
- La capacité des services vétérinaires à mener la surveillance de maladie la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes identifiées, les zoonoses, y compris celle des animaux sauvages
- Les rapports entre les départements/services de la faune, de vétérinaire et de santé publique
- La surveillance, la prévention, la détection précoce, la capacité de diagnostic et d'intervention rapide, le confinement et les mesures de contrôle.
- Le financement et les ressources humaines des services vétérinaires
- Plan d'urgence/état de préparation pour faire face à la grippe aviaire et humaine, aux autres maladies animales émergentes et ré-émergentes ainsi qu'aux zoonoses
- La prévention de maladie, les plans et les mesures pour lutter contre celle-ci.
- Les procédures de déclaration de maladie
- La connectivité via une participation active aux plateformes, mécanismes et procédures internationales (WAHIS/WAHID5)
- Les structures réglementaires régissant la santé animale / les services vétérinaires
- La législation vétérinaire et d'autres cadres réglementaires
- La mise à niveau professionnel et la formation
- Organe statutaire vétérinaire
- Le rôle du secteur privé dans la prestation de service de santé animale
- L'harmonisation transfrontalière
- Le rôle de différents acteurs dans la prévention et la lutte contre les maladies animales
- Les politiques d'indemnisation et de financement
- Les capacités des CER pour soutenir les initiatives législatives en faveur des Services Vétérinaires des Etats Membres
- La capacité de la CER à coopérer et à agir en coordination avec les services vétérinaires des Etats Membres ainsi qu'avec d'autres CER
- Les mécanismes de coordination et d'harmonisation intra et inter-CER
- Le mandat de la CER dans la coordination des questions relatives à la santé animale
- Les cadres réglementaires des CER régissant la prestation des services de santé animale
- L'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau régional et la conformité aux normes internationales ainsi que le respect des directives de l'OIE sur la législation vétérinaire
- La coordination des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique
- Les réseaux régionaux de laboratoires notamment des laboratoires de référence et la coordination des système d'accréditation
- Les mécanismes d'échange d'information et de communication sur les maladies animales au niveau régional
- Les réseaux régionaux en particulier la participation active aux plateformes et aux mécanismes et procédures internationaux (WAHIS/WAHID; OFFLU6; GLEWS7)

<sup>5</sup> Base de données Mondiales/Système d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS/WAHID)

<sup>6</sup> Réseau Scientifique Mondial pour le Contrôle de l'Grippe Aviaire (OFFLU)

<sup>7</sup> Système Précoce d'Alerte et de Réaction Rapide aux Maladies Animales Transfrontalières Global (GLEWS)

- Plans d'urgence/état de préparation régionale

#### **iv. Santé humaine**

##### Surveillance

- Surveillance et système d'alerte précoce
- Application de IDSR de l'OMS et RSI (2005)
- Capacité de laboratoire de diagnostic
- Capacité et système d'enquête épidémiologiques
- Coordination des enquêtes épidémiologique avec les services vétérinaires
- Plans d'urgence
- Réseaux régional de surveillance épidémiologique
- Réseaux de laboratoires régionaux notamment système de référence et d'accréditation

##### La Prévention, les Mesures de Confinement et de Contrôle

- La capacité des institutions sanitaires, des structures et des systèmes
- Les mesures de prévention et de lutte contre la pandémie
- La coopération entre secteur public et privé
- La disponibilité des médicaments et des vaccins
- L'aptitude de la CER à coopérer et à collaborer avec les services de santé publique des Pays Membres ainsi qu'avec d'autres CER
- Les plans d'urgence/état de préparation
- Les plans sur l'état de préparation et de réaction à l'épidémie et à la pandémie
- Les plans de prévention et de contrôle
- Les mécanismes d'échange d'information et de communication

##### La capacité du système sanitaire et l'état de préparation

- Les structures juridiques et éthiques ainsi que leur cohésion avec les RSI
- Les politiques ainsi que les cadres législatifs et réglementaires pour la prévention et les mesures de lutte contre les pandémies
- Les plans d'urgence
- Les mécanismes d'harmonisation et de coordination intra et inter CER
- Le mandat de CER dans les questions relatives aux services de santé publique
- Les structures réglementaires régissant les services de santé publique
- La capacité des CER à soutenir les Pays Membres dans les systèmes de prestation de la santé publique

#### **v. Communication**

##### Les campagnes de sensibilisation du public

- Les campagnes de sensibilisation (groupes cibles, qualité des stratégies/des plans, impact)
- Le plan de communication pour l'état de préparation et de réaction à la grippe aviaire et humaine, aux autres maladies animales émergentes et ré-émergentes ainsi qu'aux zoonoses
- Le fonctionnement des réseaux de communication notamment ceux qui impliquent le secteur des ONG
- Les mécanismes de coordination pour la communication et pour les campagnes de sensibilisation

##### Les capacités techniques en communication

- Les capacités techniques dans la communication
- La disponibilité des capacités régionales pour fournir une assistance technique aux systèmes national de communication

##### L'environnement des mass média

- Le type et la couverture des mass média

##### Inventaire des Activités des Partenaires Internationaux / au Développement

- L'inventaire de l'assistance extérieure que les services de santé publique et vétérinaire ont reçu dans le passé, actuelle et future
- Le mécanisme de coordination entre les partenaires au développement et les institutions internationales impliquées dans la prévention et la lutte contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses.
- Le mécanisme de coordination entre les partenaires au développement et les institutions régionales

## 5 Conduite du processus

**26 La sensibilisation et la Phase de Planification [Phase I].** Le lancement officiel débutera par une communication aux Secrétaires Généraux (SG) ou aux Secrétaires Exécutifs (ES) des CER les informant de l'intention de l'UA-BIRA, en collaboration avec le Département des Affaires Sociales de la CUA et en partenariat avec les institutions internationales concernées (l'OIE, la FAO et l'OMS), de lancer une nouvelle initiative visant à renforcer les capacités des CER pour faciliter les mécanismes de coordination et d'harmonisation en vue de la prévention et du contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses (tels qu'identifiés et mis priorités par les CER). Les SG ou les ES seront invités à approuver l'approche générale et à proposer une personne de liaison au sein du Secrétariat. La sensibilisation et la phase de planification seront complétées par une réunion de travail organisé par l'UA-BIRA.

**27 La Phase de la revue de la documentation existante (Phase II).** Elle débutera par une collecte et une analyse des documents importants tels que les rapports de pays (OIE-PVS, Analyse des Lacunes PVS<sup>8</sup>, INAP, rapports de S&E du SPINAP, NMTP<sup>9</sup>, l'Examen par la FAO du Secteur de la Volaille du Pays, les rapports d'évaluation du pays de l'OMS et d'autres études) en vue d'identifier les contraintes principales qui freinent des mesures efficaces de prévention et de lutte contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses au niveau du pays. Pour chaque CER l'analyse comprendra aussi bien les informations sur le pays que celles sur la CER. Cette étude débouchera sur un rapport préliminaire qui donnera un aperçu général de la situation de différents pays appartenant à une CER particulière et indiquant les problèmes principaux à résoudre au niveau de la CER pour renforcer les mécanismes de coordination et d'harmonisation. Le contenu du rapport fera l'objet d'un processus permanent de validation par le biais d'une consultation avec les partenaires internationaux.

**28 La Phase d'évaluation sur terrain [Phase III].** Les experts techniques visiteront les CER afin d'actualiser et de valider les informations recueillies sur le pays et la CER au cours de la Phase II. Cela sera suivi par un examen des mécanismes de coordination et d'harmonisation vis-à-vis des stratégies sectorielles, des plans et des activités prioritaires élaborés par les CER pour soutenir le secteur de l'élevage. Les initiatives en cours et futures qui concernent le développement de l'élevage, la santé publique et animale, la lutte contre les maladies animales transfrontalières, les maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses seront aussi évaluées. Au terme de cette phase, un rapport d'analyse provisoire sera rédigé et devra contenir des recommandations sur le MCRI.

**29 La Phase de Validation [Phase IV].** Le rapport d'analyse provisoire sera validé de manière suivante:

- i. Revue Technique
- ii. Validation par les partenaires internationaux et par les partenaires techniques
- iii. Revue et approbation au niveau de la CER

**30 La Phase de formulation du MCRI [Phase V].** Après la validation du rapport d'analyse un MCRI sera élaboré conjointement par une équipe composée de l'UA-BIRA, de la FAO, de l'OMS, de l'OIE et des experts de CER dans chaque CER respectif. Le MCRI proposé a pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes de coordination et d'harmonisation institutionnalisés requis pour apporter une assistance effective aux Pays Membres pour la préparation, la prévention, la détection précoce et la réaction rapide. Il doit aussi établir un lien entre les CER par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, l'examen de la législation et l'harmonisation. Il sera fondé sur les structures réglementaires et institutionnelles existantes régissant la coordination, le financement ainsi que les objectifs d'harmonisation des CER. Une évaluation du coût de la mise en place de le MCRI sera également élaborée pour une période initiale de trois années.

**31 La Phase d'adoption [Phase VI].** Le projet du MCRI et son plan de mise en place seront soumis aux dirigeants des CER pour examen et adoption.

<sup>8</sup> Lorsqu'ils sont disponibles pour les Donateurs et les Partenaires

<sup>9</sup> Programme National à Moyen Terme

## 6 Produits du processus

---

32 Les documents suivants seront élaborés pour chaque CER:

- Une synthèse des informations issues de l'étude théorique des pays
- Un condensé des informations issues de l'étude sur dossier et de l'évaluation sur le terrain de la CER
- Un Rapport d'analyse de la CER contenant des recommandations sur la nature, la structure, les modalités, les rôles des parties prenantes et des résultats attendus de le MCRI
- Un projet de le MCRI.
- Un plan d'exécution chiffré du projet de le MCRI

## 7 Composition de l'équipe

33 L'équipe sera composée de:

**Le Chef d'Equipe de l'UA-BIRA** devra assumer la direction générale de l'équipe et sera responsable de la liaison par le biais de l'UA-BIRA avec les Secrétariats de CER ainsi qu'avec les partenaires internationaux et techniques. Le Chef d'Equipe doit également être responsable d'initier toutes les communications et sera en charge du suivi du processus, de la préparation et l'exécution des tâches, du compte-rendu des réunions et de l'élaboration des documents. Le Chef d'Equipe sera particulièrement chargé de revoir les arrangements institutionnels ainsi que les cadres réglementaires et politiques (Voir Annexe I pour de plus amples détails sur les attributions)

**Les experts certifiés des PVS-OIE** seront responsables de l'examen des Services Vétérinaires, des Réseaux de Laboratoires et, éventuellement, des systèmes d'éducation vétérinaire si ceux-ci sont pertinents et disponibles dans la CER considérée, en utilisant les PVS de l'OIE et des rapports d'Analyse des lacunes PVS. Les spécialistes certifiés de l'OIE évalueront les services vétérinaires et/ou les services chargés de la santé des animaux aquatiques avec pour objectif à long terme de renforcer de manière durable les services vétérinaires et/ou les services chargés de la santé des animaux aquatiques au niveau régional. Les spécialistes certifiés de l'OIE utiliseront les rapports PVS ainsi que les documents d'analyse des Lacunes PVS, si ceux-ci sont disponibles pour les Donneurs et les Partenaires, ils utiliseront également les rapports INAP pour identifier les principaux domaines nécessitant une assistance de la part de la CER. Les Experts de l'OIE seront aussi sollicités dans les discussions relatives à l'harmonisation de la législation vétérinaire (Voir Annexe 2 pour plus de détails sur le cadre de référence)

**L'Expert de la biosécurité/production animale de la FAO** évaluera et analysera les questions d'élevage (la production animale, le commerce et les mesures de biosécurité). Les questions d'Elevage incluront, spécialement, celles relatives à la production animale ainsi que les autres liens en amont et en aval dans la chaîne de production de l'élevage (l'alimentation, la transformation (*industrie de la production animale*) et le commerce des animaux domestiques) qui doivent également être étudiés sous l'angle technique et socio-économique. Les aspects relatifs à la santé animale, notamment ceux sont directement mis en œuvre par les professionnels du secteur tels que les mesures de biosécurité en matière de la reproduction d'animaux et des marchés de bétail, seront aussi analysés. L'expert de l'Elevage de la FAO étudiera les rapports disponibles pour identifier les domaines clés nécessitant l'assistance de la CER. Le spécialiste de l'élevage examinera aussi les stratégies régionales, les politiques ainsi que les plans d'appui au développement de l'élevage et contribuera à l'élaboration de le MCRI pour renforcer les mécanismes d'harmonisation et de coordination. (Voir Annexe 3 pour de plus amples détails sur les attributions).

**Le Vétérinaire épidémiologiste/Expert en contrôle de maladie de l'UA-BIRA** évaluera en étroite collaboration avec les experts en Elevage de la FAO et les experts en PVS de l'OIE, si le système de surveillance, de diagnostic, de prévention et de contrôle des capacités dans le cas de la grippe aviaire et humaine ainsi que des autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses est conforme aux directives nationales ainsi que régionales et il identifiera les secteurs principaux nécessitant de la CER. Le vétérinaire épidémiologiste examinera également les stratégies Régionales, les politiques et les plans d'appui aux réseaux épidémiologiques ainsi qu'aux réseaux de laboratoires à l'échelle régionale puis il participera à l'élaboration de le MCRI en vue du renforcement des mécanismes d'harmonisation et de coopération (Voir Annexe 4 pour plus détails sur les mandats).

**Le Vétérinaire de la faune/Ecologiste de l'UA-BIRA** travaillera en étroite collaboration avec le Vétérinaire Epidémiologiste de l'UA-BIRA ainsi qu'avec les experts en Elevage de la FAO, les Experts certifiés en PVS de l'OIE et l'Expert en Santé Humaine de l'OMS pour examiner la contribution de la faune dans l'épidémiologie de la grippe aviaire et humaine ainsi que des autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses; pour évaluer les capacités existantes au niveau national pour la surveillance des maladies de la faune et les réseaux à l'échelle régionale; examiner les stratégies nationales en place pour la gestion des maladies des animaux sauvages et leurs liens avec les CER, avec la CUA et les agences internationales de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN). L'Epidémiologiste de la Faune/Ecologiste examinera les rapports disponibles pour identifier les domaines clés dans lesquels l'appui au niveau de la CER est nécessaire. L'expert de la faune étudiera également les stratégies régionales, les politiques et les plans de soutien au programme de contrôle de la faune en relation avec les maladies et les zoonoses et il contribuera à l'élaboration de le MCRI pour renforcer les mécanismes d'harmonisation et de coordination. (Voir Annexe 5 pour plus détails sur les attributions).

**L'Expert de la santé humaine de l'OMS** abordera les questions sur la capacité du système de santé de la région liée à la réponse et à la lutte contre les épidémies de grippe humaine et aux questions liées à la grippe aviaire et humaine ainsi qu'aux autres zoonoses émergentes et ré-émergentes. De façon plus particulière, l'expert sera chargé d'analyser et de faire des recommandations sur le programme de surveillance de la région notamment en ce qui concerne le système d'alerte précoce, la prévention, les mesures de contrôle, la capacité du système sanitaire et l'état de préparation par rapport à la grippe aviaire et humaine et l'éventualité de pandémie. L'expert en santé publique de l'OMS analysera les rapports disponibles pour identifier les domaines importants ayant besoin d'assistance de la part de la CER. L'expert en santé humaine évaluera aussi les stratégies régionales, les politiques et les plans d'appui au développement de la santé publique puis il apportera sa contribution dans l'élaboration de le



MRCI pour renforcer les mécanismes d'harmonisation et de coordination. (Voir Annexe 6 pour plus détails sur les attributions).

**L'Expert en communication de la FAO** évaluera le niveau de sensibilisation du public et les stratégies de communication liées à la prévention et à la lutte contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses. L'expert en communication de la FAO concentrera son attention sur le niveau d'information du public, de l'existence dans la région d'une stratégie efficace de communication, il évaluera les capacités techniques (la communication, les compétences et le leadership), le niveau d'implication des médias et des ONG et la manière dont les infrastructures nationales de communication et les réseaux pourraient être mobilisés par une campagne de mobilisation sociale et de sensibilisation publique en relation avec la grippe aviaire et humaine ainsi que les autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses dans la région. L'expert en communication de la FAO effectuera également une évaluation des stratégies, des politiques et des plans régionaux d'appui à la capacité régionale de développement de la communication et contribuera à l'élaboration de le MCRI en vue de renforcer les mécanismes de communication (Voir Annexe 7 pour les détails sur les attributions).

**L'Analyste financier de l'UA-BIRA et l'Expert du Suivi et Evaluation** en travaillant en étroite collaboration avec le Chef d'Equipe assisteront dans l'élaboration des Plans de mise en œuvre (composantes Financière et de S&E) pour les activités de soutien Régional sur base de l'évaluation et des recommandations faites par les experts techniques.

En cas de nécessité particulière des experts supplémentaires peuvent être engagés par l'UA-BIRA, les partenaires internationaux et par les partenaires techniques.

## 8 Annexes

### Annexe I: Termes de référence pour le Chef d'équipe

#### Historique

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de la prévention, de la préparation et du contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par celles-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI afin de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les structures institutionnelles et réglementaires existantes qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement au Chef d'équipe, qui sera chargé, entre autres, de préparer, coordonner et réalisation de la mission, notamment (i) Révision sommaire des informations sur le pays; (ii) Révision sommaire des informations sur les CER, (iii) «évaluations sur le terrain» et (iv) «Phase de formulation».

#### 1. Objectifs de la mission

- Assurer l'achèvement ponctuel et efficace des tâches assignées à l'équipe
- Assurer l'obtention des résultats de qualité par l'équipe
- Assurer l'obtention des résultats spécifiques et techniques de qualité
- Examiner les relations et les cadres juridiques existant entre les CER et les Etats Membres importants pour le développement du MCRI.
- Examiner les cadres institutionnels, les relations fonctionnelles et les cadres juridiques régissant les relations entre les CER et les CUA, dont l'UA-BIRA, qui sont importants pour le développement du MCRI.

#### 2. Tache et responsabilités

- Le Chef d'équipe de L'UA-BIRA sera, sous la supervision du Directeur de l'UA-BIRA, chargé d'assurer la liaison avec les secrétariats des CER, les partenaires internationaux et techniques pour toutes les communications et le suivi de la préparation et de la réalisation de la mission, y compris des exposés, des séances de débriefing, et la circulation des documents.

#### Direction de l'Equipe:

- Assurer le leadership et veiller à la bonne coordination entre les membres de l'équipe.
- Fixer des réunions et assurer la coordination des experts techniques de la mission et diriger la mission.
- Recevoir et transmettre de façon ponctuelle les documents et d'autres informations mis à la disposition de l'UA-BIRA et aux experts techniques de la mission.
- Faciliter, avec les autres experts, la revue des documents nationaux et des CER; et la compilation des informations pays et des CER; et diffuser aux parties compétentes les projets de rapport pour examen et commentaires.
- Consolider les contributions des membres de l'équipe et travailler en étroite collaboration avec l'UA-BIRA et les partenaires internationaux et les Secrétariats des CER pour assurer l'appropriation des résultats réalisés par les autres experts techniques.

#### Tâches de la mission:

- Assurer la préparation adéquate pour «les évaluations sur place» en: (i) proposant des dates aux CER; (ii) élaborant des Termes de Référence pour les équipes (iii) rédigeant les documents (iv) renseignant les experts compétents, etc.
- Veiller à l'organisation des réunions prévues entre les experts techniques et les autorités des REC, et animer les discussions lors des réunions le cas échéant.
- Le chef de la mission compilera et fera circuler tous les rapports provisoires et les documents finals aux parties concernées, compilera et regroupera les commentaires reçus des membres de l'équipe et / ou des partenaires internationaux et techniques. Il préparera un rapport analytique (y compris «La Composante 1» (analyse des informations sur les pays) et «Composante 2» (analyse des informations sur les REC)) afin de créer une stratégie de coordination complète et efficace, qui servira à élaborer le MCRI et à préparer un plan de financement y relatif.

- Collecter autant d'informations que possible sur les relations fonctionnelles existantes, les cadres juridiques, les Comités ou Sous-comités compétents sur place dans chaque CER, entre les CER et leurs États Membres, parmi les CER et entre les CER et les institutions de l'Union Africaine.
- Collecter autant d'informations que possible auprès de l'UA-BIRA, des partenaires internationaux et des membres du personnel compétents des CER relatives à leurs besoins et propositions pour l'élaboration du MRCI aux niveaux intra et interrégional.
- Évaluation de l'état et de l'efficacité des activités de coordination en cours, les procédures et les systèmes sur place au sein des CER et les initiatives éventuelles des organisations internationales au niveau sous-régional, y compris celles des États Membres des CER, des ONG, du secteur privé, etc.
- Participer à la rédaction des rapports analytiques en matière des dispositions institutionnelles des CER et de leurs relations avec les autorités nationales de leurs Pays Membres respectifs
- Assurer présentation des rapports aux Secrétariats compétents des CER à la fin de l'«évaluation sur place».
- Elaborer des recommandations visant à palier aux lacunes et à élaborer des stratégies éventuelles d'intervention pour le renforcer des capacités.
- Faire un inventaire des apports des bailleurs ainsi que des partenaires au développement, internationaux ou techniques afin d'appuyer les efforts de renforcement des capacités des CER. Cet examen devrait comprendre les évaluations institutionnelles éventuelles préalablement entrepris (ou en cours).
- Compiler un projet de proposition pour la mise en œuvre du MRCI qui servira de point de discussion avec les Secrétariats des CER.

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la revue sommaire des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MRCI
- d) Un projet de MRCI
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MRCI

## **Annexe 2: Termes de référence pour les Experts -PVS accrédités par l'OIE**

### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de la prévention, de la préparation et du contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MRCI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MRCI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MRCI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement aux experts accrédités de l'OIE, qui seront chargés des Services vétérinaires par rapport à la gestion des risques de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses. Les Experts de l'OIE seront également impliqués dans la discussion relative à l'harmonisation des législations avec les normes internationales aux niveaux des pays et des CER. Ces Termes de référence donnent une description détaillée des objectifs et des résultats attendus des aspects de Services vétérinaires de l'Évaluation (c'est-à-dire les Services vétérinaires au niveau national, y compris le secteur privé, les services de laboratoires vétérinaires et l'éducation vétérinaire).

### **1. Objectifs de la mission**

- Évaluation de l'état des services vétérinaires des Pays Membres des CER
- Améliorer, moderniser et harmoniser la législation vétérinaire avec les normes internationales en étroite collaboration avec les pays et les CER.

### **2. Tâche et responsabilités**

- Collecter et recueillir les informations sur l'état des services vétérinaires dans les États Membres des CER en relation étroite avec l'UA-BIRA et des partenaires internationaux.
- Examiner les documents et informations transmises par l'OIE sur la performance des services vétérinaires et d'autres documents pertinents provenant de l'UA-BIRA, des partenaires internationaux, des autorités nationales et des CER et de participer à la compilation des documents.
- Étudier tout document supplémentaire provenant des CER et des Pays Membres et des partenaires internationaux.
- Formuler des recommandations techniques, précises et quantifiées pour améliorer les capacités de coordination et d'harmonisation des CER sur le terrain et sur le plan des services laboratoire vétérinaires en matière de la grippe aviaire et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses.
- Formuler des recommandations sur le renforcement de l'efficacité des programmes de formation des vétérinaires pour leur permettre de gérer la grippe aviaire, des maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses.
- Travailler avec l'expert en production animale / en biosécurité, l'épidémiologiste vétérinaire, l'expert en santé humaine, l'expert en communication, le spécialiste de la faune et l'épidémiologiste vétérinaire / expert en contrôle des maladies pour assurer la validité des approches recommandées et la cohérence des interventions proposées par les services vétérinaires avec les interventions y relatives recommandées par les autres experts.
- Faire un inventaire des apports des bailleurs ainsi que des partenaires au développement, internationaux ou techniques afin d'appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays en matière des services vétérinaires.
- Veiller à la communication de l'évaluation de façon précise au Chef d'équipe sur le plan du MRCI et dresser, le cas échéant, une liste de commentaires et de révisions au projet de rapport.

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI
- d) Un projet de MCRI
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI

## **Annexe 3: Termes de référence pour l'Expert de la production animale / biosécurité**

### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de prévention, de préparation et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de la santé animale (y compris de la faune), de la santé humaine, en communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement au spécialiste de l'élevage, du commerce, de la commercialisation et de la biosécurité, qui est chargé du bétail et d'autres questions de santé animale à part les Services vétérinaires. Ce document décrit les objectifs et les résultats attendus de l'évaluation en matière de l'élevage (c'est à dire, la santé animale et les systèmes de production animale).

### **1. Objectifs de la mission**

- Collecter et recueillir les données sur la production animale et le commerce de bétail au niveau régional, examiner les rapports sur l'élevage et toutes les études pertinentes en matière de l'élevage ainsi que tous les ouvrages sur la production animale dans la région.
- Faire l'analyse, du point de vue technique et socioéconomique, des composantes des systèmes de production animale dans la région et classer les composantes de production à risque et les pratiques agricoles comportant des risques.
- Identifier les parties prenantes dans le secteur d'élevage en relation avec la biosécurité, le commerce et le marketing dans la région.
- Identifier les aspects de l'élevage et des pratiques de santé humaine sur la biosécurité, le commerce et le marketing nécessitant une amélioration.
- Identifier les domaines de risques de biosécurité éventuels pour la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses sélectionnées.

### **2. Tâche et responsabilités**

- Collecter et recueillir les informations sur la situation dans la région, surtout les rapports de la FAO, les rapports des CER et toutes autres données disponibles.
- Examiner les documents et les informations transmises par l'UA-BIRA, les CER et d'autres sources.

- Entrer en contact direct, si nécessaire, avec les responsables des CER pour toutes informations complémentaires.
- Vérifier l'existence de mécanismes de coordination régionale pour la biosécurité, le commerce et le marketing en vue de contrôler la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses sélectionnées.
- Identifier les points de risque potentiels dans la filière pour la pénétration de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées dans la région, leur propagation au sein de la région (CER) ou entre les régions (CER).
- Présenter une vue d'ensemble du système de commercialisation et des usines de transformation, y compris la description de la situation de biosécurité en matière de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées au niveau de la région.
- Recueillir des informations ou effectuer des évaluations sur l'impact potentiel sur la santé animale et humaine de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses identifiées.
- Évaluer la capacité régionale de mener une étude sur l'impact économique et social de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Travailler en étroite collaboration avec le chef d'équipe et d'autres membres de l'équipe de la mission sur des questions transversales.
- Passer en revue la politique, les cadres réglementaires et les protocoles mises en place pour le mécanisme de coordination régionale contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Faire une évaluation et proposer un système régional d'alerte précoce efficace et assurer la compatibilité.
- Faire un inventaire de l'apport des bailleurs, des partenaires internationaux ou de développement visant à appuyer les efforts de renforcement des capacités des régions sur la santé animale.
- Évaluer les informations sur le bétail et leur traçabilité (LIDS) aux niveaux régional et national.
- Évaluer les informations sur le système d'élevage et leur inter exploitabilité.

### **3. Résultats Attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI.
- d) Un projet de MCRI.
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI

## **Annexe 4: Termes de référence pour l'Epidémiologiste vétérinaire / Expert en contrôle de maladies**

### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de prévention, de préparation et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement aux fonctions que remplira l'épidémiologiste vétérinaire / Expert en santé animale de l'UA-BIRA.

### **1. Objectifs de la mission**

- Faire une évaluation, dans le contexte de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées, les menaces, le fonctionnement du système de surveillance sur place, l'existence et l'efficacité du système d'alerte précoce, y compris les protocoles mis en place aux niveaux national et régional pour la détection précoce des cas suspects.
- Évaluer la capacité régionale de mise en œuvre un système régional de prévention, d'intervention rapide et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Évaluer les capacités régionales de mise en œuvre des mesures de contrôle sanitaire telles que la quarantaine, le confinement, le zonage, le contrôle de circulation, l'abattage sanitaire et la destruction, la désinfection des locaux, et la faisabilité de la vaccination.
- Proposer des moyens de renforcer les services vétérinaires des pays pour prévenir et lutter contre les foyers de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.

### **2. Tâche et responsabilités**

- Examiner tous les documents et recueillir toutes les informations transmises par les pays ainsi que les résultats et les recommandations d'autres missions de l'UA-BIRA
- Faire une analyse des capacités des CER et les Etats Membres de prévenir, de se préparer et d'intervenir rapidement en cas de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Examiner des politiques existantes et les cadres réglementaires de toutes les mesures sanitaires proposées dans le plan d'action national de lutte contre les épidémies de maladies animales transfrontalières majeures.
- Dresser une liste des principales maladies animales diagnostiquées, évaluer les compétences qui existent pour faire une analyse épidémiologique et la capacité des laboratoires de diagnostic;
- Faire une évaluation des outils de gestion des maladies à la disposition des États Membres et des CER en vue de déterminer les capacités et les lacunes d'intervention rapide en cas de crises épidémiques
- Faire une évaluation des mécanismes de surveillance et de coordination des laboratoires en existence aux niveaux national, régional et interrégional

- En cas d'existence de toute stratégies des sous régions ou des organisations régionales de prévenir et de contrôler les principales maladies animales transfrontières, faire une évaluation de la conformité de la stratégie nationale avec et la stratégie sous-régionale.
- En étroite collaboration avec la FAO et les experts de l'OIE, résumer les capacités du système de santé animale vis-à-vis cela de la Grippe Aviaire Hautement Pathogène.
- Évaluer les capacités diagnostiques des laboratoires nationaux et des laboratoires régionaux de référence.

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI.
- d) Un projet de MCRI
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI



## **Annexe 5: Termes de Référence pour le Vétérinaire de la faune / Ecologie**

### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de prévention, de préparation et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent au spécialiste de la faune, chargé d'évaluer la contribution de la faune à l'épidémiologie de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes/ré-émergentes, y compris les zoonoses, aussi bien que de faire le bilan des capacités existantes et des réseaux pour la surveillance des maladies de la faune. L'expert travaillera en étroite collaboration avec les experts de santé animale, de production animale/ la biosécurité, de santé humaine et de communication pour s'assurer de l'adoption, lors de l'évaluation, de l'approche intersectorielle nécessaire à la lutte contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses identifiées.

### **1. Objectifs de la mission**

- Faire l'inventaire des espèces sauvages sensibles au virus de la grippe aviaire et aux autres zoonoses émergentes/ré-émergentes. Ce qui signifie dresser une liste d'espèces sauvages clés sensibles et d'en indiquer la répartition et l'abondance relative dans la région, énumérant les principaux habitats de la faune dans la région, y compris, entre autres, les lieux de repos des oiseaux sauvages et les zones de conservation de la faune.
- Déterminer les domaines indispensables à renforcer au niveau de la capacité de prise en charge de la faune afin de permettre à la région d'intervenir de façon efficace à la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Proposer un programme d'action pour développer les capacités régionales de coordination / de soutien et de mise en œuvre de la surveillance et de la gestion des maladies des espèces sauvages, en se concentrant sur la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses.

### **2. Tâches et responsabilités**

- Évaluer la mesure dans laquelle les stratégies sanitaires au niveau régional intègrent la faune sauvage et déterminer les contraintes qui se posent dans la gestion des aspects sauvages.
- Évaluer les stratégies existantes de gestion de la santé et des maladies de la faune et leurs liens avec les CER et la conservation de la biodiversité/des programmes de gestion des ressources naturelles et des organisations comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).
- Identifier les cas nécessitant l'amélioration éventuelle (à l'égard des aspects sauvages de la santé animale) dans la coordination et la mise en œuvre de la prévention et du (des) plan(s) / des stratégies de contrôle de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Indiquer les principales routes migratoires et les saisons des oiseaux sauvages et d'autres espèces sauvages de la région qui sont susceptibles

- Indiquer le niveau d'interaction entre les espèces sauvages susceptibles, les espèces de transition et le bétail, particulièrement entre les oiseaux sauvages et les volailles de la région (la proximité d'habitats d'oiseaux sauvages aux centres de l'aviculture et aux habitations des populations urbaines).
- Évaluer la capacité des pays membres de surveillance épidémiologique de la faune sauvage et les réseaux régionaux qui existent pour optimiser la capitalisation de la capacité.
- Faire l'analyse de la recherche sur le rôle de la faune dans l'épidémiologie de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées.
- Faire l'analyse de la recherche sur la distribution des espèces importantes de faunes susceptibles dans les régions différentes du continent africain.
- Collecter et recueillir des informations sur l'organisation régionale des services de santé animale en mettant un accent particulier sur la capacité d'aider les États Membres à gérer la surveillance des maladies de la faune sauvage, d'intervenir en cas d'épidémie de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées à l'interface entre la faune sauvage, le bétail et les êtres humains.
- Examiner les rapports des organisations de conservation de la faune dans la région telles que ceux de l'UICN et des autorités nationales de conservation de la faune afin d'atteindre une meilleure compréhension des stratégies/initiatives /mécanismes /programmes existants de santé et les arrangements institutionnels de travail.
- Examiner les documents et les informations au sein de l'UA-BIRA, des CER, de la FAO, du CIRAD et d'autres sources sur les précédents et actuels réseaux de surveillance de maladies de la faune au niveau des CER.
- Mener une évaluation sur les capacités et des arrangements institutionnels existants.
- Donner un compte rendu du rôle de la faune sauvage dans l'épidémiologie de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées dans les différentes régions et des moyens de lutter contre celles-ci définis dans les stratégies animales régionales de santé.
- Résumer les capacités des CER d'appuyer la prévention et le contrôle des foyers de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées avec des liens épidémiologiques possibles à la faune.
- Donner un compte rendu des capacités régionales, des réseaux et des liens nécessaires à la surveillance des maladies de la faune et de la mesure dans laquelle ils sont ancrés sur les CER ou d'autres services compétents de le CUA.
- Proposer des mesures qui devraient être prises pour renforcer les capacités régionales d'aborder les questions de santé animale à travers l'intégration adéquate des aspects de la faune sauvage et une meilleure collaboration intersectorielle entre les secteurs de l'élevage et de la conservation de la faune.

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la revue des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la revue et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI
- d) Un projet de MCRI
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI

## **Annexe 6: Termes de référence pour l'Expert en santé humaine**

### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de prévention, de préparation et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement à l'Expert en santé humaine, un épidémiologiste sanitaire expérimenté accrédité par l'OMS, chargé de l'évaluation de la capacité actuelle en matière de la surveillance épidémiologique, du RIS (2005), des capacités des laboratoires, d'intervention du système sanitaire et de la coordination régionale. L'expert en santé humaine travaillera en étroite collaboration avec l'équipe multidisciplinaire (les experts en santé animale et en communication).

### **1. Objectifs de la mission**

- Évaluer la capacité actuelle du système sanitaire des Pays Membres des REC et identifier les domaines qui devraient être renforcés et qui permettraient aux CER de soutenir effectivement l'intervention en cas d'un éventuel foyer de la grippe aviaire et humaine ou d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses.
- Évaluer le mécanisme en place pour la détection précoce d'un cas suspect de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies émergentes et ré-émergentes à travers les laboratoires de santé publique au niveau national et ceux de référence au niveau régional.
- Évaluer le mécanisme d'intervention rapide aux foyers de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies émergentes et ré-émergentes, y compris les maladies zoonotiques.
- Identifier les cas nécessitant le renforcement éventuel dans la mise en œuvre du plan de prévention et de contrôle de la grippe aviaire et humaine et d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes, y compris les maladies zoonotiques.

### **2. Tâches et responsabilités**

- Recueillir les informations sur la situation de l'organisation de la santé publique des CER, particulièrement leur capacité d'aider les États Membres à intervenir en temps utile en cas de foyer de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes, y compris zoonoses.
- Examiner les rapports de l'OMS, l'UNICEF et d'autres organisations s'occupant des questions sanitaires dans la région,
- Examiner les documents et les informations à la disposition de la CUA (BIRA, DAS), des CER et d'autres sources.
- Entrer en contact direct avec les fonctionnaires des bureaux de santé des CER pour toutes informations supplémentaires nécessaires à la planification de la mission.
- Vérifier l'exactitude des informations dans les documents en menant des interviews face à face avec les responsables des Ministère de la Santé et de visiter les structures de santé comme les hôpitaux, les cliniques, et les laboratoires.
- Descendre sur terrain, le cas échéant, pour définir les procédures et les activités à mettre en œuvre dans la lutte contre la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes, y compris les zoonoses.

- Vérifier la cohérence entre les interventions de la santé publique en cas de maladies zoonotiques émergentes et ré-émergentes et les questions au niveau régional tel que recommandé par l'OMS, l'OIE, la FAO, et la CUA.
- Faire un inventaire de l'apport des bailleurs ou des partenaires internationaux ou de développement visant les efforts de renforcement des capacités régionales sur la santé humaine

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- a) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire des informations pays
- b) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- c) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI
- d) Un projet de MCRI
- e) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI

## **Annexe 7: Termes de référence pour l'Expert en communication**

### **Background**

#### **Historique**

Cette mission a pour objectif d'effectuer une évaluation des CER et leurs Etats Membres en matière de prévention, de préparation et de contrôle de la grippe aviaire et humaine ainsi que d'autres maladies animales émergentes et ré-émergentes et les zoonoses, conformément aux priorités fixées par ceux-ci, et de formuler des recommandations pour le renforcement de leurs capacités, le cas échéant. Cette évaluation et ses recommandations serviront à élaborer le MCRI avec pour objectif de renforcer ou d'établir des mécanismes et des liens de coordination et d'harmonisation institutionnalisés entre les CER et l'UA-BIRA. Cet objectif sera atteint par la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités aussi bien que la révision et l'harmonisation de la législation, qui s'avèrent nécessaires pour l'appui effectif aux Pays Membres afin de renforcer leur préparation, prévention, détection précoce et capacités d'intervention rapide. Le MCRI sera ancré sur les cadres institutionnels et réglementaires existants qui régissent la coordination et l'harmonisation au niveau des CER.

L'évaluation sera effectuée par une équipe multidisciplinaire et inter-agence composée d'experts techniques dans les domaines de santé animale (y compris la faune), de la santé humaine, de la communication, ainsi qu'un analyste d'établissements, et qui travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats des CER et des Pays Membres dans l'élaboration du MCRI sur la base de l'évaluation et des recommandations y découlant.

Ces Termes de Référence s'adressent spécifiquement à l'Expert en communication, qui sera chargé d'évaluer la capacité actuelle en matière de communication et coordination de celle-ci, aux niveaux national et des CER. L'expert en communication travaillera en étroite collaboration avec les experts en santé humaine et en santé animale car pour intervenir de façon adéquate en cas de menace de la grippe aviaire et humaine ainsi que de maladies animales émergentes et ré-émergentes et de zoonoses sélectionnées la collaboration est nécessaire entre les partenaires intersectoriels.

#### **1. Objectifs de la mission**

- Evaluer les forces et les faiblesses des stratégies et des capacités de communication au niveau des pays.
- Evaluer les forces et les faiblesses des stratégies et des capacités de communication au niveau des CER.
- Proposer un programme d'action pour la création d'une stratégie globale et efficace de communication, de coordination et de renforcement des capacités pour chaque CER.
- Identifier les mesures possibles pour faciliter la communication entre les CER.

#### **2. Tâches et responsabilités**

- Collecter et recueillir des informations sur les plans et les infrastructures de communication existants, notamment en matière des capacités permettant de prévenir et d'intervenir en cas de foyer de la grippe aviaire et humaine ainsi que de maladies animales émergentes et ré-émergentes et des zoonoses sélectionnées et la complémentarité qui existe avec les plans nationaux.
- Identifier l'existence des stratégies de communication au niveau des CER
- Examiner le actuel Plan régional d'intervention en cas des maladies animales transfrontaliers (MAT) / zoonoses a l'échelle régionale et faire l'analyse des forces, des faiblesses et des lacunes par rapport à une stratégie régional de communication pertinente.
- Évaluer, le cas échéant, l'état et l'efficacité des activités de communication en cours, y compris des initiatives par les Etats Membres des CER, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé.
- Faire un inventaire de l'apport des bailleurs ou des partenaires internationales ou au développement visant à soutenir les États Membres et des efforts de renforcement de capacité menés par les CER en matière de communication.
- Formuler des recommandations pour remédier à ces faiblesses et de renforcer la stratégie de la communication régionale.

### **3. Résultats attendus**

Participation à l'élaboration des documents suivants:

- f) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire des informations pays
- g) Analyse et synthèse des informations issues de la Révision sommaire et l'évaluation sur place des CER
- h) Rapports analytiques des CER avec des recommandations sur le MCRI
- i) Un projet de MCRI
- j) Un plan de mise en œuvre du projet de MCRI